

## ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À SAINT-GILLES LE 12 FÉVRIER 2020 À 19 H 30

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE :** Monsieur Bernard Fortier, préfet-suppléant et maire de Saint-Janvier-de-Joly

**MUNICIPALITÉS** 

**MAIRES** 

Dosquet Yvan Charest

Laurier-Station Pierrette Trépanier

Leclercville Benoît Lemay, substitut

Lotbinière Jean Bergeron

Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun Annie Thériault

Saint-Agapit Yves Gingras

Saint-Antoine-de-Tilly Christian Richard

Saint-Apollinaire Bernard Ouellet

Sainte-Agathe-de-Lotbinière Gilbert Breton

Sainte-Croix Jacques Gauthier

Saint-Édouard-de-Lotbinière Denise Poulin

Saint-Flavien Éric Lepage, substitut

Saint-Gilles Robert Samson

Saint-Janvier-de-Joly Bernard Fortier

Saint-Narcisse-de-Beaurivage Denis Dion

Saint-Patrice-de-Beaurivage Nicole Viel Noonan

Val-Alain Daniel Turcotte

ABSENCE:

Saint-Sylvestre Mario Grenier

Saint-Flavien Normand Côté, préfet

SECRÉTAIRE : Stéphane Bergeron



### Ordre du jour

- 1. Ouverture et présences;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Rencontre avec Monsieur Francois Brunet, retour d'une radio commerciale FM dans Portneuf et Lotbinière;
- 4. Rencontre avec Madame Karine Thomassin, conseillère en communication, Plan de communication régionale Plan d'action 2020;
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 8 janvier 2020;
- 6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 29 janvier 2020;
- 7. Affaires courantes;
  - a) Suivi FDT;
    - i. Tableaux de suivi;
    - ii. FDT6-27, FDT7-17, FDT8-17 Construction d'un bâtiment d'utilité sanitaire à Lotbinière;
    - iii. FDT8-16 Aménagement du parc des grands vents phase 2 à Saint-Agapit;
    - iv. FDT8-18 Aménagement de la salle communautaire à Saint-Janvier-de-Joly;
    - v. FDT4-35/FDT5-30/FDT6-28/FDT7-18/FDT8-19 Améliorations diverses à Val-Alain;
    - vi. FDT8-21 Revitalisation du cœur du village à Leclercville;
    - vii. FDT5-31/FDT6-29/ FDT7-19/FDT8-20 Création d'espaces de vie pour nos organismes à Saint-Flavien;
    - viii. FDT6-30/FDT7-20/FDT8-22 Mise aux normes du Parc à N.D.S.C. d'Issoudun;
      - ix. FDT8-23 Remplacement du système de son du centre communautaire à N.D.S.C. d'Issoudun;
      - x. FDT8-24 Aménagement des entrées du village à N.D.S.C. d'Issoudun;
  - b) FRR Autorisation à signer l'entente relative au volet 2 du fonds (remplacement du FDT);
  - c) Tourisme Adoption du plan d'action 2020;
  - d) Communications régionales Adoption du plan d'action 2020;
  - e) Dotation:
    - i. Embauche d'un conseiller en développement économique;
    - ii. Embauche d'un agent en développement économique;
    - iii. Embauche d'un chargé de projet contractuel pour la réalisation des politiques MADA;
    - iv. Embauche d'une technicienne en bureautique Ouverture d'un poste à l'interne;



- Service de vidange des installations septiques;
  - i. Avis de motion Projet de règlement remplaçant le règlement sur le service de vidange des installations septiques;
  - ii. Avis de motion Projet de règlement modifiant le règlement de quotes-parts relatif au service de vidanges des installations septiques;
- g) Remise cour municipale commune;
- h) Déclaration commune de services Portail entreprises Québec;
- i) Programme général d'indemnisation du 31octobre 2019 et 1er novembre 2019;
- j) Octroi contrat Services professionnels pour la construction des CET 15 et 16;
- k) Suivi des comités;

### 8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

- 9. Aménagement du territoire et développement local;
  - a) Conformité;
    - i. Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun (2);
    - ii. Sainte-Croix (1);
    - iii. Saint-Gilles (2);
  - b) Agrandissement du territoire de la MRC;
  - c) Adoption règlement 302-2020;
- 10. Informations en vrac, présentation du résumé;
- 11. Comptabilité, comptes à payer;
  - a) Présentation des comptes;
  - b) Liste des chèques;
  - c) Liste des engagements;
- 12. Affaires nouvelles;
  - a) Bonification du programme d'aide au développement du transport collectif;
  - b) Exclusion zone agricole Saint-Gilles;
  - c) Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;
  - d) Entretien de la route 218 à Saint-Gilles;
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

14	Levée	de	l'assem	h	lée
14.	Levee	uc	1 9226111	U	ICC.



056-02-2020

#### ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Yvse Gingras et résolu d'adopter l'ordre du jour.

#### RENCONTRE

## AVEC MONSIEUR FRANCOIS BRUNET, RETOUR D'UNE RADIO COMMERCIALE FM DANS PORTNEUF ET LOTBINIÈRE

MM. Francois Brunet, Michel Cloutier et Michel Lambert présentent la nouvelle station de radio commerciale qui sera en onde en juin 2020. Il indique qu'il y aura un studio en Lotbinière et un en Portneuf. Le format sera musical années 60-90 avec quelques émissions en format radio parlée. Les représentants font une invitation aux élus de la MRC pour s'approprier les ondes. Ils veulent faire de CHOC fin une radio qui contribue au développement régional.

#### RENCONTRE

## AVEC MADAME KARINE THOMASSIN, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION, PLAN DE COMMUNICATION RÉGIONALE - PLAN D'ACTION 2020

Mme Thomassin présente la campagne de communication régionale 2020 ainsi que le budget proposé. Les principaux objectifs de la campagne sont d'accroître la notoriété de Lotbinière, faire découvrir Lotbinière en toutes saisons et développer le sentiment d'appartenance. Un bref résumé des actions de promotion est réalisé. Entre autres, la promotion se réalisera via le Peuple Lotbinière et journaux hebdos limitrophes, les journaux municipaux, les médias sociaux, Google ads et la radio.

#### 057-02-2020

#### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 8 JANVIER 2020

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 8 janvier 2020.

#### 058-02-2020

#### PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 JANVIER 2020

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 29 janvier 2020.

#### 059-02-2020

## FDT6-27, FDT7-17, FDT8-17 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'UTILITÉ SANITAIRE À LOTBINIÈRE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :



Une demande financière de 14 022,66 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à construire un nouveau bâtiment d'utilité sanitaire dans le cadre du réaménagement du secteur du Parc des Navigateurs.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 14 022,66 \$ provenant de l'enveloppe FDT6 – 2017-2018 (2 022,66 \$), FDT7 – 2018-2019 (6 000,00 \$), FDT8 – 2019-2020 (6 000,00 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 14 022,66 \$ à la municipalité de Lotbinière pour le projet FDT6-27, FDT7-17, FDT8-17 – Construction d'un bâtiment d'utilité sanitaire à Lotbinière.

060-02-2020

#### FDT8-16 – AMÉNAGEMENT DU PARC DES GRANDS VENTS PHASE 2 À SAINT-AGAPIT

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 4 031,86 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à poursuivre l'aménagement du parc des Grands Vents débuté en 2019 par l'acquisition et la mise en place de modules de jeux pour les enfants de 5 à 12 ans.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 4 031,86 \$ provenant de l'enveloppe FDT8 – 2019-2020 (4 031,86 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;



Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 4 031,86 \$ à la municipalité de Saint-Agapit pour le projet FDT8-16 — Aménagement d'un parc des Grands Vents, phase 2, à Saint-Agapit.

#### 061-02-2020

#### FDT8-18 – AMÉNAGEMENT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE À SAINT-JANVIER-DE-JOLY

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 5 265,00 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à faire l'aménagement de la salle communautaire située dans l'église par l'acquisition de chaises et tables.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 5 265,00 \$ provenant de l'enveloppe FDT8 – 2019-2020 (5 265,00 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 5 265 \$ à la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly pour le projet FDT8-18 — Aménagement de la salle communautaire à Saint-Janvier-de-Joly.

#### 062-02-2020

#### FDT4-35/FDT5-30/FDT6-28/FDT7-18/FDT8-19 – AMÉLIORATIONS DIVERSES À VAL-ALAIN

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 29 803,83 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à faire :

- l'achat de panneaux afin d'indiquer les bâtiments et attraits municipaux;
- le marquage des bords de trottoirs;
- l'affichage du nouveau logo de la municipalité;
- l'aménagement paysager aux entrées du village et devant les bâtiments municipaux;
- l'aménagement des sentiers;
- la réalisation d'une pochette d'information pour les nouveaux arrivants;
- l'installation de tables à langer dans les centres municipaux;



la refonte des règlements municipaux d'urbanisme.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 29 803,83 \$ provenant de l'enveloppe FDT4 – 2015-2016 (5 803,83 \$), FDT5 – 2016-2017 (6 000,00 \$), FDT6 – 2017-2018 (6 000,00 \$), FDT7 – 2018-2019 (6 000,00 \$), FDT8 – 2019-2020 (6 000,00 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 29 803,83 \$ à la municipalité de Val-Alain pour le projet FDT4-35/FDT5-30/FDT6-28/FDT7-18/FDT8-19 – Améliorations diverses à Val-Alain.

063-02-2020

#### FDT8-21 – REVITALISATION DU CŒUR DU VILLAGE À LECLERCVILLE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 6 000,00 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à dynamiser le cœur du village en prenant en charge le bâtiment anciennement occupé par la caisse populaire en y installant des services de proximité (bibliothèque, comptoir postal, dépanneur).

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 6 000,00 \$ provenant de l'enveloppe FDT8 – 2019-2020 (6 000,00 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 6 000,00 \$ à la municipalité de Leclercville pour le projet FDT8-21 — Revitalisation du cœur du village à Leclercville.



064-02-2020

FDT5-31/ FDT6-29/ FDT7-19/ FDT8-20 – CRÉATION D'ESPACES DE VIE POUR NOS ORGANISMES À SAINT-FLAVIEN

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 21 365,68 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à réaménager et rénover une partie du bureau municipal afin de créer des espaces de vie partagés entre quatre organismes (Cercle des fermières, Chevaliers de Colomb, l'Âge d'or et le comité du Noël Magique).

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 21 365,68 \$ Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 21 365,68 \$ provenant des enveloppes FDT5 – 2016-2017 (3 365,68 \$), FDT6 – 2017-2018 (6 000,00 \$), FDT7 – 2018-2019 (6 000,00 \$), FDT8 – 2019-2020 (6 000,00 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 21 365,68 \$ à la municipalité de Saint-Flavien pour le projet FDT5-31/FDT6-29/FDT7-19/FDT8-20 — Création d'espaces de vie pour nos organismes à Saint-Flavien.

065-02-2020

FDT6-30, FDT7-20, FDT8-22 – MISE AUX NORMES DU PARC À N.D.S.C. D'ISSOUDUN, FDT8-23 – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE SON CENTRE COMMUNAUTAIRE À N.D.S.C. D'ISSOUDUN, FDT8-24 – AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DU VILLAGE À N.D.S.C. D'ISSOUDUN

Attendu que la municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun a déposé trois projets;

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 14 000,00 \$ a été déposée pour les dossiers cités en titre. Les projets consistent à :

apporter les correctifs nécessaires pour que le parc soit conforme aux normes de sécurité;



- remplacer le système de son de la grande salle du centre communautaire;
- faire l'aménagement paysager aux trois entrées du village au pied des pancartes d'accueil.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2019-2020 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 14 000,00 \$ provenant des enveloppes FDT6 – 2017-2018 (2 000,00 \$), FDT7 – 2018-2019 (6 000,00 \$), FDT8 – 2019-2020 (6 000,00 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Benoit Lemay, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 14 000,00 \$ à la municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun pour les projets cités plus haut.

066-02-2020

#### ENTENTE AU VOLET « SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC » DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Attendu que le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

Attendu que le projet de loi no 47 : Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

Attendu que le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

Attendu qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu que le conseil de la MRC autorise le préfet Monsieur Normand Côté à signer l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 février 2020

Page - 9 -



067-02-2020

#### PLAN D'ACTION 2020 DE TOURISME LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté sa planification stratégique 2019-2022;

Attendu que la MRC de Lotbinière a également adopté la planification stratégique 2019-2022 de Tourisme Lotbinière qui s'imbrique dans celle de la MRC;

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite se doter d'un plan d'action afin de suivre l'évolution des objectifs annoncés dans la planification stratégique de Tourisme Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le plan d'action touristique 2020 de Tourisme Lotbinière présentant des actions de promotion et de développement. Le document est joint en annexe.

#### 068-02-2020

#### PLAN DE COMMUNICATION - CAMPAGNE RÉGIONALE 2020

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté sa planification stratégique 2019-2022;

Attendu que la MRC de Lotbinière a désigné la promotion de son territoire et de ses ajouts comme un enjeu important de son développement;

Attendu que la MRC de Lotbinière a engagé une somme annuelle de 30 000 \$ (pour 2019, 2020 et 2021), bonifiée grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions, pour la campagne de communication régionale;

Attendu que le plan de communication respecte le budget et l'échéancier annuel;

Attendu que le plan de communication régionale;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'adopter le plan de communication 2020 de la campagne régionale présentant les actions de promotion prévues pour l'année en cours. Le document est joint en annexe.

#### 069-02-2020

## CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMBAUCHE DE MME MANON LALIBERTÉ

Attendu la résolution no. 396-11-2019 autorisant la cédule d'affichage de ce poste;

Attendu le processus de sélection et les entrevues réalisées les 10 et 11 février 2020 et la recommandation unanime du comité de sélection;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 février 2020

Page - 10 -



Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'embaucher Mme Manon Laliberté à titre de conseillère en développement économique et qu'elle soit positionnée à l'échelon 5 de la grille salariale des professionnels.

#### 070-02-2020

## AGENTE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMBAUCHE DE MME STÉPHANIE DUSABLON

Attendu la résolution no. 396-11-2019 autorisant la cédule d'affichage de ce poste;

Attendu le processus de sélection et les entrevues réalisées les 10 et 11 février 2020 et la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'embaucher Mme Stéphanie Dusablon à titre d'agente au développement économique et qu'elle soit positionnée à l'échelon 1 de la grille salariale des professionnels.

#### 071-02-2020

## CHARGÉ DE PROJET POUR LA RÉALISATION DES POLITIQUES MADA - EMBAUCHE DE MME FRANCE NADEAU

Attendu la résolution no. 028-01-2020 autorisant la cédule d'affichage de ce poste;

Attendu le processus de sélection et les entrevues réalisées le 12 février 2020 et la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeorn, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'embaucher Mme France Nadeau à titre de chargée de projets contractuelle pour la mise à jour des politiques MADA et que les conditions soient déterminées par le comité de sélection.

#### 072-02-2020

#### ADJOINTE À LA DIRECTION - NOMINATION DE MME VANESSA DEMERS AUGER

Attendu la résolution no. 040-01-2020 autorisant la cédule d'affichage de ce poste;

Attendu que lors de l'appel de candidatures à l'interne un seul CV a été reçu, soit celui de Mme Vanessa Demers Auger, et que cette dernière répond aux exigences de l'offre d'emploi;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer Mme Vanessa Demers Auger au poste d'adjointe à la direction et qu'elle soit positionnée à l'échelon 4 de la grille salariale de la classe 7 pour l'année 2020.



### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Dion que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement remplaçant le règlement no. 295-2019 sur la vidange des installations septiques sur le territoire des municipalités locales participantes de la MRC de Lotbinière.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur Christian Richard que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement modifiant le règlement no. 296-2019 des quotes-parts relatives au service de vidange des fosses septiques.

073-02-2020

#### **DÉCLARATION COMMUNE**

Attendu qu'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale;

Attendu que les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

Attendu que le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat;

Attendu l'adoption de la Déclaration commune de services lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019;

Attendu que l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec;

Attendu que la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs;

Attendu que RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué;

Attendu que le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec;

Attendu que pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 février 2020

Page - 12 -



Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'adhérer à la Déclaration commune de services de la Table sur le développement local et régional.

074-02-2020

## MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DES CELLULES 15-16 ET LE RECOUVREMENT PHASE 6 AU LET DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Attendu que le conseil de la MRC mandatait le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière pour préparer les documents d'appel d'offres de services professionnels sur invitation auprès de 3 firmes par la résolution 304-10-2019;

Attendu que le comité administratif a formé par la résolution 052-01-2020 le comité de sélection pour l'analyse des offres de services et que le comité de sélection a procédé à l'ouverture des soumissions le 6 février 2020;

Attendu que la firme WSP Canada inc. était le seul soumissionnaire et qu'elle a ainsi obtenu le plus haut pointage, soit 15,48;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'octroyer le contrat pour la réalisation des plans et devis pour la construction des cellules d'enfouissement 15 et 16 ainsi que le recouvrement phase 6 au Lieu d'enfouissement technique à Saint-Flavien à la firme WSP Canada inc. pour un montant de 96 866,49 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de services professionnels déposée.

#### 075-02-2020

#### CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Éric Lepage, appuyé par Monsieur Benoit Lemay et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme Assemblée du conseil du 12 février 2020							
Municipalité	Adoption	Туре	No du règl.	No du certificat			
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	06-01-2020	Plan d'urb.	2019-08	2020-03			
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	06-01-2020	Zonage	2019-09	2020-04			
Sainte-Croix	14-01-2020	Lotissement	616-2019	2020-05			
Saint-Gilles	10-02-2020	Zonage	572-19	2020-06			
Saint-Gilles	10-02-2020	Zonage	573-19	2020-07			



076-02-2020

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE no 302-2020

Attendu qu'il y a lieu de suspendre l'application de l'article 2.5 du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Attendu que le 27 novembre 2019, le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté la résolution de contrôle intérimaire 410-11-2019, visant à suspendre l'application de l'article 2.5 du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le temps d'élaborer des dispositions de remplacement à cet effet;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé à l'assemblée du conseil de la MRC le 8 janvier 2020;

Attendu que l'article 64 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut adopter un règlement de contrôle intérimaire;

Attendu l'avis de motion donné le 8 janvier 2020 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le règlement de contrôle intérimaire numéro 302-2020.

077-02-2020

#### COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2020

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	187 292.22 \$
Dépôts directs à faire **	443 502.15 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	117 649.43 \$
Total des paiements :	748 443.80 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	141 566.51 \$
Remboursement d'amendes 2019	85 554.52 <b>\$</b>



078-02-2020

#### EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À SAINT-GILLES (dossier : 426 587)

Attendu que la municipalité de Saint-Gilles déposera sous peu, auprès de la CPTAQ, une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 492 913 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 1,3 hectare;

Attendu que cette exclusion permettrait d'agrandir le parc industriel local et conséquemment le périmètre d'urbanisation de la municipalité;

Attendu qu'après étude et analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que la demande d'exclusion, si elle est accueillie favorablement par la CPTAQ, nécessitera une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour inclure ces lots à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu :

- d'appuyer la demande de la municipalité de Saint-Gilles pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 492 913 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 1,3 hectare, ce qui permettrait d'agrandir le parc industriel local et conséquemment le périmètre urbain de la municipalité;
- 2. d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;
- 3. de renoncer au délai de trente (30) jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAAQ;
- 4. d'amorcer un processus de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour rendre cette demande d'exclusion conforme au SADR, dès que la CPTAQ aura rendu une décision favorable dans ce dossier.

079-02-2020

#### SOUTIEN MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a annoncé en décembre 2019 la mise en place d'un nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

Attendu que le patrimoine immobilier constitue une préoccupation importante en termes d'aménagement du territoire et de développement régional dans la MRC de Lotbinière;

Attendu que ce nouveau programme permet de complémenter des actions concrètes réalisées dans le cadre de l'entente de développement culturel sur le territoire de Lotbinière, notamment en matière de connaissance, sensibilisation et préservation du patrimoine immobilier (caractérisation du patrimoine résidentiel, préinventaire du patrimoine agricole, clinique d'architecture patrimoniale...);

Attendu que le nouveau programme triennal permet à la MRC de Lotbinière de :

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 février 2020

Page - 15 -



- Réaliser un inventaire régional du patrimoine immobilier sur l'ensemble de ses 18 municipalités, ce qui donnera un portrait global et complet, tout en facilitant l'accès ultérieurement à du financement public pour la restauration (volet 1.a);
- Soutenir financièrement jusqu'à concurrence de 45 000 \$ le salaire d'un agent de développement en patrimoine immobilier pour la durée de l'entente triennale (volet 2);

Attendu que certaines municipalités ont de plus signifié leur intention de contribuer au sein de la demande de la MRC de Lotbinière dans les volets suivants :

- 1.a Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (Saint-Apollinaire);
- 1.b Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale (Saint-Antoine-de-Tilly pour le presbytère et la chapelle secteur ouest);

Il est proposé par Monsieur Benoit Lemay, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de déposer d'ici le 2 mars 2020 une demande officielle de la MRC de Lotbinière dans le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier et de poursuivre la consultation afin d'identifier d'autres actions possibles à ajouter aux volets de restauration des propriétés privées et municipales dans les deux prochaines années de l'entente.

080-02-2020

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 35.

10 des and Inter

Le directeur général

Je, Normand Côté, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 février 2020

Page - 16 -